



## **POP L'Association**

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

**Siège social : 46 rue de Montval à la Montagne 78160 MARLY LE ROI**

**SIRET 837 611 292 00017**

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE RESOLUTIONS**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 JUIN 2022**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

#### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- Détermination des modalités de vote
- Rapport d'activité 2021 – bilan & perspectives
- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31.12.2021
- Examen et approbation des comptes au 31.12.2021
- Quitus au bureau
- Fixation du montant de la cotisation
- Renouvellement des membres du bureau
- Autres Résolutions
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

#### **PROJET DE RÉOLUTIONS**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

#### **Détermination des modalités de vote**

L'article 10.1 des statuts de l'Association dispose qu'à défaut de règlement intérieur, les modalités de vote sont déterminées en début d'assemblée générale par un vote à mains levées. En conséquence, la présidence de séance, Sabine Van Parys, propose que le vote des différentes résolutions se fasse à mains levées.

*xx voix pour*

*xx voix contre*

*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres présents et représentés*



## **DEUXIÈME RESOLUTION**

### **Validation du rapport d'activité et des orientations générales**

Après lecture par la présidente du rapport d'activités 2021, l'assemblée générale valide ledit rapport comprenant les orientations générales proposées par le bureau pour 2022.

*xx voix pour*

*xx voix contre*

*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres présents et représentés*

## **TROISIÈME RESOLUTION**

### **Approbation des comptes et quitus**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture qui vient de lui être faite du rapport de gestion de POP l'Association durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au bureau quitus entier et sans réserve pour la gestion de POP l'Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

*xx voix pour*

*xx voix contre*

*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les votants présents ou représentés.*

## **QUATRIÈME RESOLUTION – A**

### **Election du secrétaire général de l'Association**

La présidente explique que le poste de secrétaire général va devenir vacant, sa titulaire actuelle, Aline Colin, quittant la région parisienne.

Un appel à candidature ayant été lancé, Adeline Paquier a fait acte de candidature.

La présidente demande aux membres présents si l'un d'eux souhaiterait également faire acte de candidature.



En l'absence d'autres candidats, la candidature d'Adeline Paquier au poste de secrétaire général de l'Association est soumise au vote de l'assemblée :

*xx voix pour*

*xx voix contre*

*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres votants présents ou représentés.*

## **QUATRIEME RESOLUTION – B**

### **Election du trésorier de l'Association**

La présidente explique que la trésorière actuelle, Geneviève Langlois, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas continuer en tant que trésorière de l'Association, étant trop occupée par ailleurs.

Un appel à candidature ayant été lancé, Catherine Pérès a fait acte de candidature.

La présidente demande aux membres présents si l'un d'eux souhaiterait également faire acte de candidature.

En l'absence d'autres candidats, la candidature de Catherine Pérès au poste de trésorière de l'Association est soumise au vote de l'assemblée :

*xx voix pour*

*xx voix contre*

*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres votants présents ou représentés.*

## **CINQUIEME RESOLUTION**

### **Election de la présidente de l'Association**

Le mandat de la présidente actuelle, Sabine Van Parys, arrivant à son terme de deux ans, un appel à candidature a été lancé.

Aucune candidature n'a été reçue à la date de la présente assemblée. La présidente demande toutefois aux membres présents si l'un d'eux souhaiterait également faire acte de candidature.

En l'absence d'autres candidats, Sabine Van Parys indique qu'elle accepte de demeurer présidente jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année civile 2023. Son renouvellement en tant que présidente de l'Association est donc soumis au vote de l'assemblée :



*xx voix pour*  
*xx voix contre*  
*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres votants présents ou représentés.*

## **SIXIEME RESOLUTION**

### **Fixation de la cotisation**

Aux termes des statuts, la fixation du montant de la cotisation d'adhésion est du ressort de l'Assemblée générale ordinaire.

La présidence propose de maintenir ce montant à dix euros.

Cette proposition est soumise au vote :

*xx voix pour*  
*xx voix contre*  
*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres votants présents ou représentés.*

## **SEPTIEME RESOLUTION**

### **Accomplissement des formalités légales**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et plus généralement, pour accomplir toutes formalités légales liées aux délibérations à titre ordinaire.

La proposition est soumise au vote :

*xx voix pour*  
*xx voix contre*  
*xx abstention*

*Cette résolution est adoptée/refusée par les membres présents ou représentés.*